



Rapport annuel

au 28 mars 2024

LBPAM ISR ACTIONS ASIE

Part **MH**, Part **M**, Part **C**, Part **D**, Part **E**, Part **GP**

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

FCP de droit français

CLASSIFICATION

Actions internationales

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

CLASSIFICATION

Actions internationales.

Degré d'exposition minimum à l'ensemble des marchés actions de la zone Asie Pacifique, y compris le Japon : 90 %

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est double :

- chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice MSCI Pacific (dividendes inclus), tout en cherchant à respecter un écart de suivi de 4 % maximum sur un horizon annuel ; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indice MSCI Pacific est représentatif des plus grandes capitalisations (pays développés) de la zone Asie Pacifique dont le Japon.

La performance de cet indicateur inclut les dividendes détachés par les actions qui composent l'indicateur.

L'indicateur de référence est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de cet indice est MSCI Inc, 7 World Trade Center, 250 Greenwich Street, New York, New York, 10007, USA. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'Administrateur : <https://www.msci.com/indexes>.

Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés avec comme objectif un écart de suivi de 4 % maximum par rapport à l'indice sur un horizon annuel.

La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à surperformer l'indice de référence MSCI Pacific, sous contrainte d'une *Tracking error ex ante* (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque), dans une fourchette de 0 % à 4 % en conditions normales de marché.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer, après élimination de 20 % des valeurs de l'Univers d'Analyse (comprenant les deux filtres suivants: comité d'exclusion et note quantitative), la note moyenne ISR que le FCP devra dépasser (ci-après la « Note Moyenne Améliorée »), et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR.

1. L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent l'indice MSCI Pacific¹, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion, et ainsi de déterminer la Note Moyenne Améliorée.

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante:

- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales).
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs).
- La transition économique et énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme).
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières.

La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon des critères définis par la Société de gestion.

In fine, la Société de Gestion reste seule juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 10 une faible qualité extra-financière.

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une Note Moyenne Améliorée, une note moyenne ISR du portefeuille meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 20 % des valeurs en conformité avec le label ISR (comprenant les deux filtres suivants: comité d'exclusion et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion) sont donc éligibles au FCP, à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, la Société de Gestion met en place la stratégie ISR du portefeuille.

¹ L'indice MSCI Pacific est représentatif des grandes et moyennes capitalisations (pays développés) de la zone Asie Pacifique dont le Japon. La performance de cet indicateur inclut les dividendes détachés par les actions qui composent l'indicateur. L'indice MSCI Pacific est calculé et publié par son administrateur MSCI. L'indice MSCI Pacific est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: <https://www.msci.com/indexes>.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

2. Au terme de cette analyse, la Société de Gestion sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières selon une approche quantitative.

Les décisions d'investissement sont prises par la Société de Gestion, en s'appuyant sur les résultats du modèle quantitatif interne. L'allocation du FCP se base sur différentes stratégies, considérées comme moteurs de performance par la Société de Gestion. Ces moteurs de performance, peu corrélés mais pouvant être mis en œuvre de façon concomitante, sont regroupés au sein de trois grandes familles: l'allocation de valeurs, le niveau d'exposition aux actions et des stratégies optionnelles.

- allocation des valeurs via une approche multi critères visant à privilégier les titres disposant de caractéristiques financières et extra-financières susceptibles de délivrer des performances supérieures sur le long terme selon l'analyse de la Société de Gestion en contrepartie d'un risque plus élevé et étant plus adaptées à l'environnement macro-économique de moyen terme.

Ce moteur, fondé sur l'analyse de la Société de Gestion que la préférence des investisseurs pour certains styles explique, pour une large part, la rentabilité relative potentielle d'une valeur, vise à caractériser les valeurs de l'univers d'investissement en fonction de différents styles pré déterminés (ex: *Value, Size, Growth, Momentum, Quality...*).

L'exposition à chaque valeur est déterminée en fonction de l'adéquation de ses caractéristiques de styles avec la pondération des styles retenus par la Société de Gestion. La pondération des styles n'est pas fixe et dérive d'un modèle d'aide à la décision qui prend en compte à la fois la dynamique de court terme et de long terme des styles.

- niveau d'exposition aux actions de la zone Asie pacifique y compris le Japon: ajuster à partir d'un modèle d'aide à la décision, le niveau d'exposition du fonds aux marchés d'actions à l'intérieur de la fourchette [90 %,110 %] ;
- stratégies optionnelles: mise en œuvre de stratégies distinctes à bases d'options listées sur actions.

Les titres sont sélectionnés exclusivement au sein de l'Univers d'Analyse. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière: actions) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière.

1. Principales catégories d'actifs utilisées (hors dérivés intégrés)

■ Actions

Le FCP investit en actions composant l'Univers d'Analyse, de toutes capitalisations, de tous secteurs et émises par des sociétés dont les activités se situent dans la zone Asie Pacifique, y compris le Japon.

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Néant.

■ Parts ou actions de placements collectifs de droit français, d'autres OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger

Le FCP pourra investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts ou actions de FIA et d'OPCVM, de droit français ou européen, domiciliés dans des pays de l'Union européenne ou en parts ou actions de fonds d'investissement de droit étranger domiciliés hors Europe, y compris dans des ETF libellés en devises appartenant à l'indice de référence ou en USD.

Les OPC utilisés sont des OPCVM ou FIA actions investis dans la zone Asie pacifique, y compris le Japon, ainsi que des OPC monétaires pouvant être utilisés à titre accessoire dans le cadre de la gestion courante de la trésorerie du FCP.

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPC gérés par LBP AM ou une société liée et/ou les sociétés de gestion du groupe AEGON.

S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de Gestion du FCP privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

2. Instruments dérivés

Les instruments dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture et d'exposition auxquelles le FCP a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

- Futures et options sur actions ou indices actions sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, swaps de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition (à la hausse ou à la baisse) sur les actions ou indices actions: ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque actions sur le portefeuille ou de l'exposer.

- Futures, options et swaps de change sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et change à terme à des fins de couverture sur les devises: ces instruments pouvant être utilisés dans le cas éventuel d'une couverture du risque de change.

Le niveau de levier du FCP (calculé en faisant la somme des nominaux des instruments financiers à terme utilisés par le FCP), en circonstances normales de marché, devrait se situer dans une fourchette comprise entre 0 et 2 fois l'actif net du FCP.

Il est possible que ce levier soit occasionnellement supérieur en circonstances de marchés exceptionnelles et par exemple en périodes de forte volatilité.

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

3. Titres intégrant des dérivés

Le FCP n'utilisera pas de titres intégrant des dérivés. Les éventuels bons ou droits de souscription détenus le seront à la suite d'opérations affectant les titres en portefeuille, le FCP n'ayant pas vocation à acquérir en direct ce type d'actifs.

4. Dépôts d'espèces

Afin de gérer sa trésorerie, le FCP pourra effectuer des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit dans la limite de 100 % de l'actif net.

5. Emprunts d'espèces

Le FCP n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister de manière temporaire en raison des opérations liées aux flux du FCP (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions ou rachats...) dans la limite de 10 %.

6. Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres

■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du FCP.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (actions) tels que décrits ci-dessus.

■ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé

Le FCP peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 20 % de l'actif net.

■ Critères déterminant le choix des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ Rémunération

Des informations complémentaires figurent à la rubrique "Frais et commissions".

7. Contrats constituant des garanties financières:

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues uniquement en instruments éligibles à sa stratégie d'investissement.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes:

- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- Diversification: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP relève de la classification "Actions internationales". À ce titre, les risques associés aux investissements et techniques employées par le FCP et auxquels s'expose l'investisseur sont:

- **Risque de perte en capital:** Du fait de la valorisation quotidienne du portefeuille constitué de ces instruments, la valeur liquidative du FCP pourra présenter une certaine volatilité. Par conséquent, l'investisseur est averti du risque que la performance de l'OPC ne soit pas conforme à ses objectifs et qu'une perte en capital (valeur de rachat inférieure à la valeur de souscription) n'est pas à exclure.
- **Risque actions:** en raison de la stratégie d'investissement du FCP, le porteur est exposé au risque des actions de manière importante [90 %; 100 %], le niveau d'investissement en actions de la zone Asie Pacifique y compris le Japon étant égal ou supérieur à 90 %. En cas de baisse des marchés, la valeur du FCP peut baisser significativement.
- **Risque lié à l'investissement dans la zone Asie Pacifique:** l'attention des investisseurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.
- **Risque lié aux modèles multicritères:** la construction du portefeuille et la sélection des actifs seront réalisées en partie d'après le modèle développé par LBP AM. Néanmoins, ce modèle ne constitue qu'un outil d'aide à la décision et toute décision est prise par le gérant, qui peut alors ne pas valider les résultats du modèle, si ceux-ci paraissent erronés.
- **Risque lié aux marchés des petites et moyennes capitalisations (respectivement, sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 500 millions d'euros au moment de l'achat et sociétés dont la capitalisation boursière est comprise entre 500 millions et à 5 milliards d'euros au moment de l'achat):** sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués et plus rapides que sur les grandes capitalisations (sociétés dont la capitalisation boursière est supérieure à 5 milliards d'euros au moment de l'achat). La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser.
- **Risque de change:** il s'agit du risque de baisse des devises de cotation des instruments financiers sur lesquels est investi le FCP par rapport à la devise référence du portefeuille (l'Euro). Les devises concernées sont celles de l'indice de référence MSCI PACIFIQUE et l'USD. Cette exposition peut être réduite par l'utilisation des différents instruments financiers présentés dans le cadre de la stratégie d'investissement. Cependant, une dépréciation des devises sur lesquelles le portefeuille est investi par rapport à l'euro pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque de liquidité:** il représente le risque que le marché financier ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de dérèglement de marché.
- **Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme:** les stratégies mises en œuvre via les instruments dérivés proviennent des anticipations de l'équipe de gestion. Si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre, cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. Toutefois, ces stratégies sont utilisées afin de prendre des positions dans une optique de maîtrise de risque.

■ ORIENTATION DES PLACEMENTS

- **Risque de gestion discrétionnaire**: la gestion repose sur la sélection de valeurs, ainsi que sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes, et qu'il ne soit pas exposé à tout moment sur les marchés les plus performants.
- **Risque de durabilité**: tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de l'exposition du portefeuille, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment: 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employées sont les suivant:

- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres**: le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le dispositif mis en place cherche à s'assurer, lors de la création du FCP, de l'adéquation de la liquidité attendue de l'univers d'investissement avec les modalités de rachat des porteurs dans des circonstances normales de marché. Il prévoit également un suivi périodique de la structure de l'actif et du passif et la réalisation de simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles qui reposent notamment sur l'observation historique des rachats.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est au minimum de 5 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPCVM

Néant

COMMENTAIRE DE GESTION

L'année 2023 a été une année de record pour les actions japonaises qui ont dépassé le pic de la bulle de 1990, avec une année à + 25 % en devise locale. Cependant cette hausse a été grandement portée par la baisse historique du yen, ramenant la hausse du MSCI Japan à + 16 % en Euro

En effet malgré une hausse de l'inflation core au plus haut depuis 1982, la BOJ a été beaucoup moins agressive que la Fed et la BCE. Au niveau des Banques centrales, le durcissement des politiques monétaires de la majorité des banques centrales, à l'exclusion de la BOJ, pour faire face à l'inflation s'est poursuivi durant une bonne partie de l'année. La Fed a remonté ses taux de + 100 bps entre début janvier et mi-juillet pour les maintenir dans l'ensemble des réunions suivantes dans la fourchette de 5,25- 5,50 %. Néanmoins les marchés actions occidentaux ont profité de l'anticipation de baisse des taux des banques centrales au fur et à mesure de la décélération de l'inflation, tandis que le marché japonais profitait de la baisse du yen.

Sur le front géopolitique, le conflit au Moyen Orient n'a cessé de prendre de l'ampleur impliquant de nombreux pays et constitue toujours une incertitude pour les investisseurs. La guerre entre la Russie et l'Ukraine est toujours en cours et les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine restent d'actualité.

Sur le front économique, aux États-Unis, la désinflation se poursuit et avec une hausse des prix de + 3,1 % sur 1 an en novembre porté par le ralentissement des prix de l'énergie. Dans la zone euro, les économies tournent au ralenti et la baisse du PIB au T3 a été confirmée à - 0,1 %.

Au Japon la Banque centrale n'a pas changé de politique en 2023, seulement de rhétorique, le retour de l'inflation et des hausses de salaire étant considérée comme une bonne nouvelle après plusieurs années de déflation.

Entre le 31 mars 2023 et le 28 mars 2024, le MSCI Pacific Net Total Return a enregistré une performance positive de 18,18 %.

Les secteurs ayant eu les meilleures performances sont : Information Technologie (31,83 %), la Consommation Cyclique (26,3 %) et les Industrielles (21,85 %). Les secteurs ayant eu les plus mauvaises performances sont : la Consommation non cyclique (- 6,57 %), la santé (- 3,08 %), et les secteurs des ressources matérielles (4,09 %).

En terme géographique, sur la période, les pays ayant eu les meilleures performances sont le Japon (24,22 %) et l'Australie (8,73 %) au détriment de Singapour (- 5,54 %), Hong Kong, SAR China (- 25,31 %), et la Nouvelle-Zélande (- 7,63 %)

Les titres ayant eu les plus mauvaises performances sont : Hang Lung Properties Limited (- 44,88 %), Misumi Group Inc. (- 44,64 %), Yamaha Corporation (- 43,33 %), Wharf Real Estate Investment Company Limited (- 43,06 %),

Les titres ayant eu les meilleures performances sont : Disco Corporation (230,66 %), Mitsubishi Heavy Industries, Ltd. (162,8 %), Tokyo Electron Ltd. (118,23 %), Advantest Corp. (98,43 %).

PERFORMANCES

L'indice de référence est MSCI Pacific dividendes nets réinvestis (en euro)

Performances	Fonds – Part MH	Indice de référence
Sur 1 an	14,90 %	17,80 %
Sur 3 ans	12,82 %	16,16 %
Sur 5 ans	32,85 %	39,95 %

Performances	Fonds – Part M	Indice de référence
Sur 1 an	14,65 %	17,80 %
Sur 3 ans	12,08 %	16,16 %
Sur 5 ans	—	—

Performances	Fonds – Part D	Indice de référence
Sur 1 an	12,56 %	17,80 %
Sur 3 ans	—	—

Performances	Fonds – Part E	Indice de référence
Sur 1 an	13,52 %	17,80 %
Sur 3 ans	—	—

Performances	Fonds – Part GP	Indice de référence
Sur 1 an	14,56 %	17,80 %
Sur 3 ans	—	—

Performances	Fonds – Part C	Indice de référence
Sur 1 an	13,30 %	17,80 %
Sur 3 ans	—	—

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH M	25 982 259,52	26 004 884,61	51 987 144,13
TOYOTA MOTOR	4 152 612,79	3 492 437,72	7 645 050,51
COMMONWEALTH BANK OF AUSTRALIA	2 459 195,20	2 208 442,74	4 667 637,94
MITSUBISHI TOKYO FINANCIAL GROUP INC	2 533 915,71	1 996 681,40	4 530 597,11
SONY GROUP CORPORATION.	2 619 931,45	1 814 318,20	4 434 249,65
AIA GROUP	2 231 630,41	1 906 420,82	4 138 051,23
CSL LTD	2 109 139,14	1 727 718,95	3 836 858,09
SEVEN AND I	842 127,57	2 518 401,74	3 360 529,31
SHIN-ETSU CHEM CO JPY50	1 431 577,76	1 744 419,46	3 175 997,22
TOKYO ELECTRON JPY50	1 836 427,97	1 259 788,73	3 096 216,70

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 200,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 300,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 100,07 % selon la méthode de l'engagement,
- 106,29 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPCVM, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM: www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part GP,
- 0,02 % de l'actif net moyen pour la part E,
- 0,02 % de l'actif net moyen pour la part D,
- 0,02 % de l'actif net moyen pour la part MH,
- 0,02 % de l'actif net moyen pour la part C,
- 0,02 % de l'actif net moyen pour la part M.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.
Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
 - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
 - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 29 décembre 2023		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2023		
	Fixes bruts	14 950 686€
	Variables + primes bruts	5 277 437 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 420 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 232 500 €
	Variables + primes bruts	533 000 €

Comptes annuels

BILAN ACTIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	315 286 687,59	258 584 569,73
Actions et valeurs assimilées	314 900 031,15	258 584 569,73
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	314 900 031,15	258 584 569,73
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPC et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	386 656,44	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	386 656,44	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	2 083 938,57	6 857 646,31
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 083 938,57	6 857 646,31
COMPTES FINANCIERS	551 484,37	112 084,69
Liquidités	551 484,37	112 084,69
TOTAL DE L'ACTIF	317 922 110,53	265 554 300,73

BILAN PASSIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	312 675 454,88	258 067 964,15
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	134 532,15	183 397,55
Report à nouveau (a)	7 082,16	6 487,41
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 902 084,50	128 785,83
Résultat de l'exercice (a,b)	6 386 116,21	2 117 676,47
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	317 301 100,90	260 504 311,41
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	386 656,44	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	386 656,44	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	386 656,44	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	139 571,29	4 951 380,03
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	139 571,29	4 951 380,03
COMPTES FINANCIERS	94 781,90	98 609,29
Concours bancaires courants	94 781,90	98 609,29
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	317 922 110,53	265 554 300,73

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
RY EURJPY 0624	19 806 353,65	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	34 339,86	5 212,98
Produits sur actions et valeurs assimilées	7 369 305,52	2 454 377,86
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	7 403 645,38	2 459 590,84
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	13 333,82	1 195,34
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	13 333,82	1 195,34
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	7 390 311,56	2 458 395,50
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 350 129,73	333 175,53
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	6 040 181,83	2 125 219,97
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	345 934,38	-7 543,50
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	6 386 116,21	2 117 676,47

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les règles d'évaluation de l'actif reposent, y compris les garanties financières, sur des méthodes d'évaluation et sur des modalités pratiques qui sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels et dans le prospectus.

Règles d'évaluation des actifs

Le FCP est conforme aux règles et méthodes comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPC.

La devise de comptabilité est l'EURO.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

- Les instruments financiers cotés sont évalués à la valeur boursière, coupons courus inclus (cours clôture jour). Toutefois, les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la

Société de Gestion.

- Les OPC sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres :
 - o pour les prêts de titres, la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
 - o pour les emprunts de titres, les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
 - o pour les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation en annexe du rapport annuel de la liste des titres reçus et de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
 - o Les titres reçus en pension sont inscrits en compte à leur date d'acquisition, pour la valeur fixée au contrat. Pendant la durée de détention des titres, ils sont maintenus à cette valeur augmentée des intérêts courus à recevoir. Les titres donnés en pension sont sortis du portefeuille au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan, permettant une évaluation boursière des titres. La dette représentative des titres donnés en pension est affectée au passif du bilan à la valeur fixée au contrat augmentée des intérêts courus à payer.
- Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées à la valeur de marché selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion. Les contrats sur marchés à terme sont valorisés au cours de compensation.
- Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisées dans le cadre de cet OPC, sont valorisées à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion. Les contrats d'échanges de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Méthode de comptabilisation

Tous les instruments financiers qui composent le portefeuille sont comptabilisés au coût historique, frais exclus.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du revenu encaissé.

Frais de gestion

	Frais facturés au FCP	Assiette	Taux Barème			
			Part C, D et E	Part GP	Part M	Part MH
1.	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	1,80 % TTC maximum	1,40 % TTC maximum	1,50 % TTC maximum	1,00 % TTC maximum
2.	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif			
3.	Commissions de mouvement Société de gestion	Transaction / Opération	Néant			
4.	Commission de surperformance	Actif net	Néant			

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion de ce FCP en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du FCP.

La Société de Gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés au FCP s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.03 % de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts C	Capitalisation	Capitalisation
Parts D	Distribution et/ou Report. possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report. possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion
Parts E	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts GP, M et MH	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	260 504 311,41	249 193 249,60
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	101 618 547,54	41 556 271,71
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-83 153 173,00	-36 566 901,37
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	19 911 063,92	2 387 297,65
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 935 190,22	-1 019 019,78
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-2 595 055,92	0,00
Frais de transactions	-154 750,68	-24 859,64
Différences de change	-19 988 238,91	-6 505 066,39
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	42 694 177,89	9 358 119,66
Différence d'estimation exercice N	59 478 788,24	16 784 610,35
Différence d'estimation exercice N-1	-16 784 610,35	-7 426 490,69
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-386 656,44	0,00
Différence d'estimation exercice N	-386 656,44	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-50 823,30	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-203 293,22	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	6 040 181,83	2 125 219,97
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	317 301 100,90	260 504 311,41

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Change	19 806 353,65	6,24
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	19 806 353,65	6,24
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	551 484,37	0,17
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 781,90	0,03
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	551 484,37	0,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	94 781,90	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 JPY		Devise 2 AUD		Devise 3 SGD		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	217 416 527,10	68,52	65 261 562,19	20,57	15 828 800,49	4,99	16 393 141,37	5,17
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	1 851 634,49	0,58	189 980,60	0,06	0,00	0,00	39 206,26	0,01
Comptes financiers	82 565,09	0,03	394 365,36	0,12	26 880,13	0,01	47 673,79	0,02
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 885,89	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	19 806 353,65	6,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	28/03/2024
CRÉANCES	
Souscriptions à recevoir	3 117,22
Coupons et dividendes en espèces	2 080 821,35
TOTAL DES CRÉANCES	2 083 938,57
DETTES	
Rachats à payer	9 810,64
Frais de gestion fixe	116 528,72
Autres dettes	13 231,93
TOTAL DES DETTES	139 571,29
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	1 944 367,28

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part LBPAM ISR ACTIONS ASIE C		
Parts souscrites durant l'exercice	27 903,73863	839 891,17
Parts rachetées durant l'exercice	-23 101,68537	-699 463,03
Solde net des souscriptions/rachats	4 802,05326	140 428,14
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	295 204,64909	
Part LBPAM ISR ACTIONS ASIE D		
Parts souscrites durant l'exercice	66 004,37027	1 541 739,02
Parts rachetées durant l'exercice	-251 550,46110	-5 856 135,44
Solde net des souscriptions/rachats	-185 546,09083	-4 314 396,42
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 568 110,85368	
Part LBPAM ISR ACTIONS ASIE E		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	18,09449	
Part LBPAM ISR ACTIONS ASIE GP		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,00000	
Part LBPAM ISR ACTIONS ASIE M		
Parts souscrites durant l'exercice	8 266,20956	98 128 675,36
Parts rachetées durant l'exercice	-3 294,85570	-38 588 843,89
Solde net des souscriptions/rachats	4 971,35386	59 539 831,47
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 704,62871	
Part LBPAM ISR ACTIONS ASIE MH		
Parts souscrites durant l'exercice	273,00000	1 108 241,99
Parts rachetées durant l'exercice	-9 301,00000	-38 008 730,64
Solde net des souscriptions/rachats	-9 028,00000	-36 900 488,65
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	33 940,00000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part LBPAM ISR ACTIONS ASIE C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR ACTIONS ASIE D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR ACTIONS ASIE E	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR ACTIONS ASIE GP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR ACTIONS ASIE M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR ACTIONS ASIE MH	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Parts LBPAM ISR ACTIONS ASIE C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	139 003,73
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,60
Rétrocessions des frais de gestion	0,01
Frais de recherche	1 502,50
Pourcentage de frais de recherche	0,02
Parts LBPAM ISR ACTIONS ASIE D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	613 976,17
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,60
Rétrocessions des frais de gestion	0,04
Frais de recherche	6 627,22
Pourcentage de frais de recherche	0,02
Parts LBPAM ISR ACTIONS ASIE E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 197,39
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	39,45
Pourcentage de frais de recherche	0,02
Parts LBPAM ISR ACTIONS ASIE GP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
Parts LBPAM ISR ACTIONS ASIE M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	263 558,41
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Rétrocessions des frais de gestion	-0,05
Frais de recherche	11 407,93
Pourcentage de frais de recherche	0,02
Parts LBPAM ISR ACTIONS ASIE MH	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	283 760,49
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,18
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	27 055,91
Pourcentage de frais de recherche	0,02

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC:

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés:

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	4 657 007,60
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	7 082,16	6 487,41
Résultat	6 386 116,21	2 117 676,47
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	6 393 198,37	2 124 163,88
Parts LBPAM ISR ACTIONS ASIE C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	98 160,42	44 748,46
Total	98 160,42	44 748,46
Parts LBPAM ISR ACTIONS ASIE D		
Affectation		
Distribution	266 578,85	210 438,83
Report à nouveau de l'exercice	146 876,34	7 920,18
Capitalisation	0,00	0,00
Total	413 455,19	218 359,01
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 568 110,85368	1 753 656,94451
Distribution unitaire	0,17	0,12
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	63 182,83	52 786,06
Parts LBPAM ISR ACTIONS ASIE E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 020,04	1 298,27
Total	3 020,04	1 298,27
Parts LBPAM ISR ACTIONS ASIE GP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2,61	0,93
Total	2,61	0,93
Parts LBPAM ISR ACTIONS ASIE M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 363 922,34	352 969,33
Total	2 363 922,34	352 969,33
Parts LBPAM ISR ACTIONS ASIE MH		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 514 637,77	1 506 787,88
Total	3 514 637,77	1 506 787,88

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	134 532,15	183 397,55
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 902 084,50	128 785,83
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-1 767 552,35	312 183,38
Parts LBPAM ISR ACTIONS ASIE C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-58 424,08	4 153,11
Total	-58 424,08	4 153,11
Parts LBPAM ISR ACTIONS ASIE D		
Affectation		
Distribution	0,00	52 609,71
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	150 450,63
Capitalisation	-107 656,27	0,00
Total	-107 656,27	203 060,34
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 568 110,85368	1 753 656,94451
Distribution unitaire	0,00	0,03
Parts LBPAM ISR ACTIONS ASIE E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 525,48	110,17
Total	-1 525,48	110,17
Parts LBPAM ISR ACTIONS ASIE GP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-0,75	0,06
Total	-0,75	0,06
Parts LBPAM ISR ACTIONS ASIE M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-678 596,95	20 950,80
Total	-678 596,95	20 950,80
Parts LBPAM ISR ACTIONS ASIE MH		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-921 348,82	83 908,90
Total	-921 348,82	83 908,90

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	31/03/2023	28/03/2024
Actif net Global en EUR	163 130 468,51	178 296 497,28	249 193 249,60	260 504 311,41	317 301 100,90
Parts LBPAM ISR ACTIONS ASIE C en EUR					
Actif net	0,00	0,00	7 548 240,40	8 408 191,97	9 683 689,09
Nombre de titres	0,00	0,00	266 678,26362	290 402,59583	295 204,64909
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	28,30	28,95	32,80
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	0,00	0,13	0,01	-0,19
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,15	0,33
Part LBPAM ISR ACTIONS ASIE D en EUR					
Actif net	0,00	0,00	39 801 038,88	39 810 467,77	40 071 971,15
Nombre de titres	0,00	0,00	1 793 432,67942	1 753 656,94451	1 568 110,85368
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	22,19	22,70	25,55
Distribution unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	0,00	0,00	0,03	0,00
+/- valeurs nettes unitaire non distribuées	0,00	0,00	0,00	0,08	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	0,00	0,10	0,00	-0,06
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,12	0,17
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,03	0,00 (*)
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,09
Parts LBPAM ISR ACTIONS ASIE E en EUR					
Actif net	0,00	0,00	217 889,76	222 995,33	253 146,05
Nombre de titres	0,00	0,00	18,09449	18,09449	18,09449
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	12 041,77	12 323,93	13 990,22
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	0,00	56,73	6,08	-84,30
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	4,14	71,74	166,90
Parts LBPAM ISR ACTIONS ASIE GP en EUR					
Actif net	0,00	0,00	111,08	113,92	130,51
Nombre de titres	0,00	0,00	1,00000	1,00000	1,00000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	111,08	113,92	130,51
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	0,00	0,53	0,06	-0,75
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,12	0,93	2,61
Parts LBPAM ISR ACTIONS ASIE M en EUR					
Actif net	26 275 088,83	30 623 114,62	49 108 104,31	42 376 004,96	113 283 060,79
Nombre de titres	2 406,00000	2 535,00000	4 438,80251	3 733,27485	8 704,62871
Valeur liquidative unitaire	10 920,65	12 080,12	11 063,36	11 350,89	13 014,11
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-557,09	683,18	81,80	5,61	-77,95
Capitalisation unitaire sur résultat	188,92	213,63	279,61	94,54	271,57
Parts LBPAM ISR ACTIONS ASIE MH en EUR					
Actif net	136 855 379,68	147 673 382,66	152 517 865,17	169 686 537,46	154 009 103,31
Nombre de titres	36 195,00000	35 233,00000	39 646,00000	42 968,00000	33 940,00000
Valeur liquidative unitaire	3 781,05	4 191,33	3 846,99	3 949,13	4 537,68
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-192,53	236,60	28,43	1,95	-27,14
Capitalisation unitaire sur résultat	72,86	82,99	105,80	35,06	103,55

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
AUSTRALIE				
AMPOL LTD	AUD	40 076	963 257,14	0,31
ASX LIMITED	AUD	20 445	820 294,72	0,26
AUST AND NZ BANKING GROUP	AUD	212 492	3 773 756,26	1,19
AUST PIPELINE	AUD	189 040	960 359,06	0,30
BHP STEEL	AUD	69 415	1 000 059,05	0,32
BRAMBLES LTD	AUD	130 022	1 268 449,85	0,40
COCHLEAR LIMITED	AUD	4 968	1 012 896,41	0,32
COLES GROUP LTD	AUD	128 484	1 314 759,71	0,41
COMMONWEALTH BANK OF AUSTRALIA	AUD	104 575	7 601 894,05	2,40
CSL LTD	AUD	29 361	5 106 538,48	1,61
ENDEAVOUR GROUP LTD/AUSTRALI	AUD	196 825	655 112,36	0,21
FORTESCUE METALS GROUP	AUD	134 825	2 093 087,98	0,66
GOODMAN GRP UNIT	AUD	122 191	2 495 561,76	0,79
INSURANCE AUSTRALIA GROUP LTD	AUD	186 491	720 977,62	0,23
MACQUARIE GROUP	AUD	25 849	3 118 212,75	0,98
MEDIBANK PRIVATE LTD	AUD	272 663	619 295,59	0,20
MINERAL RESOURCES	AUD	26 551	1 136 651,29	0,36
NATIONAL AUSTRALIA BANK LTD	AUD	211 687	4 429 513,23	1,39
NORTHERN STAR RESOURCES LTD	AUD	136 876	1 196 409,27	0,37
PILBARA MINERALS LTD	AUD	352 560	815 672,35	0,26
QBE INSURANCE GROUP	AUD	115 400	1 263 826,75	0,40
RIO TINTO LIMITED EX CRA LTD	AUD	29 721	2 186 009,22	0,69
SCENTRE GROUP	AUD	583 258	1 194 384,98	0,37
SEEK LTD	AUD	38 628	584 512,61	0,18
SONIC HEALTHCARE LTD	AUD	52 774	937 559,78	0,29
SOUTH32 LTD	AUD	603 572	1 093 790,81	0,35
STOCKLAND	AUD	316 224	926 446,83	0,29
SUNCORP METWAY LTD	AUD	70 057	693 185,33	0,22
TELSTRA CORP LIMITED	AUD	487 133	1 135 844,26	0,36
TRANSURBAN GROUP	AUD	253 566	2 040 230,22	0,64
TREASURY WINE ESTATES	AUD	80 614	606 266,76	0,19
WESFARMERS LTD	AUD	80 886	3 342 053,46	1,05
WESTPAC BKG CORP	AUD	244 041	3 847 576,25	1,21
WISETECH GLOBAL LTD	AUD	10 997	624 101,09	0,20
WOOLWORTHS	AUD	94 282	1 889 114,10	0,59
TOTAL AUSTRALIE			63 467 661,38	20,00
HONG-KONG				
AIA GROUP	HKD	748 465	4 653 250,88	1,47
HANG SENG BANK LTD	HKD	99 316	1 006 372,68	0,32
HENDERSON LAND DEVELOPMENT	HKD	310 970	820 418,81	0,26
HKG EXCHANGES AND CLEARING	HKD	91 263	2 459 578,64	0,78
HKT LTD	HKD	701 971	758 232,16	0,24
MTR CORP	HKD	278 543	850 206,08	0,26
SUN HUNG KAI PROPERTIES LTD	HKD	152 964	1 365 402,61	0,43
TECHTRONIC INDUSTRIES CO LTD	HKD	114 998	1 443 503,77	0,45
THE LINK REIT	HKD	261 601	1 041 445,91	0,33
TOTAL HONG-KONG			14 398 411,54	4,54

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IRLANDE				
JAMES HARDIE INDUSTRIES-CDI	AUD	26 662	992 265,44	0,31
TOTAL IRLANDE			992 265,44	0,31
JAPON				
ADVANTEST	JPY	43 618	1 786 588,34	0,56
AEON	JPY	68 694	1 506 242,76	0,47
AJINOMOTO CO INC JPY50	JPY	45 433	1 565 460,91	0,49
ANA HD	JPY	41 340	799 218,86	0,25
ASAHI GROUP HOLDINGS	JPY	24 793	840 931,21	0,26
ASAHI INTECC CO LTD	JPY	23 787	384 486,11	0,12
ASAHI KASEI CORP	JPY	172 821	1 170 448,48	0,37
ASTELLAS PHARMA	JPY	44 715	444 544,01	0,14
AZBIL CORP.	JPY	29 831	760 865,47	0,24
BRIDGESTONE CORP JPY50	JPY	18 031	738 106,47	0,24
BROTHER SALES LTD EX BROTHER INDUSTRIES	JPY	54 369	931 027,29	0,30
CANON INC JPY50	JPY	48 108	1 324 751,69	0,42
CENTRAL JAPAN RAILWAY CO	JPY	18 690	429 022,73	0,13
CHIBA BANK JPY50	JPY	118 109	908 655,28	0,29
CHUGAI PHARMACEUTICAL CO LTD	JPY	29 537	1 041 955,54	0,33
DAI-ICHI LIFE INSURANCE	JPY	81 204	1 912 697,63	0,60
DAIICHI SANKYO	JPY	112 122	3 291 237,68	1,04
DAIKIN INDUSTRIES	JPY	20 565	2 593 073,77	0,81
DAI NIPPON PRINTNG JPY50	JPY	35 545	1 005 117,02	0,32
DAINIPPON SCREEN MFG CO LTD	JPY	6 179	736 780,63	0,23
DAIWA HOUSE INDS	JPY	15 511	425 798,41	0,14
DAIWA SECURITIES GROUP INCY50	JPY	75 916	532 262,78	0,17
DENSO CORP	JPY	143 888	2 539 677,44	0,80
DENTSU GROUP INC	JPY	36 384	932 679,93	0,30
DISCO	JPY	3 568	1 204 740,21	0,38
EAST JAPAN RAILWAY	JPY	22 977	407 591,02	0,13
FANUC	JPY	63 834	1 648 058,70	0,52
FAST RETAILING	JPY	10 452	2 986 877,66	0,94
FUJI ELECTRIC	JPY	18 814	1 162 547,43	0,37
FUJIFILM HOLDING	JPY	99 120	2 054 531,77	0,65
FUJI HEAVY INDUSTRIES	JPY	20 348	426 498,25	0,13
FUJITSU JPY50	JPY	149 000	2 203 742,86	0,69
HANKYU CORP	JPY	16 783	444 801,47	0,14
HITACHI CONSTRUCTION MACHINERY	JPY	31 240	869 239,89	0,27
HITACHI JPY50	JPY	62 984	5 300 282,28	1,67
HONDA MOTOR CO JPY50	JPY	290 953	3 317 114,05	1,04
HOYA PENTAX	JPY	26 246	3 024 383,89	0,96
INPEX - SHS	JPY	16 645	234 166,83	0,07
JAPAN POST BANK COLTD	JPY	152 783	1 518 925,82	0,48
JAPAN POST HOLDING CO LTD	JPY	52 416	488 235,49	0,15
JAPAN REAL ESTATE INVESTMENT	JPY	270	890 349,86	0,28
JAPAN RETAIL FUND INVESTMENT	JPY	1 551	894 811,71	0,28
JFE HOLDINGS INC	JPY	76 114	1 163 461,63	0,37
JSR CORP	JPY	36 040	954 730,61	0,30
KAJIMA CORP	JPY	63 557	1 203 461,52	0,37
KAO CORP	JPY	45 737	1 582 651,31	0,50
KAWASAKI KISEN KAISHA LTD	JPY	39 849	495 514,25	0,15
KDDI CORP	JPY	66 254	1 811 062,49	0,57

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KEYENCE CORP	JPY	10 028	4 300 099,97	1,36
KIRIN HOLDINGS CO. LTD	JPY	31 651	407 031,78	0,13
KOBE BUSSAN CO LTD	JPY	29 139	661 032,08	0,20
KOMATSU JPY50	JPY	79 035	2 158 015,26	0,68
KUBOTA CORP	JPY	106 659	1 544 230,71	0,48
KYOCERA CORP	JPY	31 320	385 817,17	0,13
LASERTEC	JPY	2 034	534 219,83	0,17
MATSUMOTOKIYOSHI HLDGS.CO.LTD	JPY	58 845	872 850,62	0,27
MAZDA MOTOR CORP	JPY	60 136	648 075,12	0,21
MEIJI HOLDINGS CO LTD	JPY	43 938	887 079,19	0,28
MINEBEA MITSUMI	JPY	50 348	908 991,03	0,29
MITSUBISHI CHEMICAL HOLDING	JPY	195 475	1 099 402,32	0,35
MITSUBISHI ELECTRIC CORP	JPY	159 488	2 460 340,14	0,77
MITSUBISHI ESTATE JPY50	JPY	31 945	536 479,84	0,17
MITSUBISHI HVY IND JPY50	JPY	278 820	2 328 438,34	0,73
MITSUBISHI TOKYO FINANCIAL GROUP INC	JPY	727 320	6 830 336,13	2,15
mitsui chemicals	JPY	35 216	953 585,42	0,30
MITSUI FUDOSAN CO JPY50	JPY	81 216	806 681,42	0,26
MITSUI OSK LINES	JPY	32 487	916 657,45	0,29
MIZUHO FIN GROUP INC	JPY	180 603	3 301 518,39	1,04
MS&AD INSURANCE GROUP HOLDINGS	JPY	74 790	1 219 178,86	0,39
MURATA MFG CO	JPY	111 261	1 929 423,61	0,61
NEC CORP JPY50	JPY	25 652	1 728 677,18	0,55
NEC ELECTRONICS CORP	JPY	93 551	1 536 169,41	0,48
NIDEC CORPORATION	JPY	20 129	766 478,45	0,24
NINTENDO CO LTD	JPY	49 751	2 513 838,93	0,79
NIPPON BUILDING FUND OF JAPAN INC	JPY	269	995 670,92	0,32
NIPPON EXPRESS HOLDINGS CO L	JPY	16 899	797 016,33	0,25
NIPPON PROLOGIS REIT INC	JPY	544	897 277,87	0,28
NIPPON TEL&TEL CP JPY50000	JPY	2 342 402	2 579 539,02	0,81
NIPPON YUSEN KK	JPY	48 227	1 224 465,38	0,38
NITORI HOLDINGS	JPY	3 191	445 502,98	0,14
NITTO DENKO CORP	JPY	16 171	1 362 814,20	0,43
NOMURA HOLDINGS INC	JPY	80 968	477 626,82	0,15
NOMURA REAL ESTATE MASTER FUND	JPY	923	844 775,79	0,27
NOMURA RESEARCH INSTITUTE LTD	JPY	47 619	1 240 201,03	0,39
NTT DATA CORP	JPY	82 911	1 214 605,27	0,38
OBAYASHI CORP	JPY	112 505	1 234 472,37	0,39
OLYMPUS CORP	JPY	97 991	1 303 028,76	0,41
OMRON CORP	JPY	28 258	932 179,34	0,30
ORIENTAL LAND CO	JPY	65 667	1 943 262,32	0,62
ORIX CORP	JPY	35 465	715 580,97	0,22
OSAKA SECURITIES EXCHANGE	JPY	17 402	434 910,00	0,13
OTSUKA	JPY	27 390	536 396,42	0,17
OTSUKA HOLDINGS CO.	JPY	11 982	459 699,77	0,15
PANASONIC HOLDINGS	JPY	174 613	1 536 719,52	0,48
RAKUTEN GROUP	JPY	120 373	630 392,47	0,20
RECRUIT HOLDINGS COLTD	JPY	102 867	4 171 884,34	1,32
RESONA HOLDINGS	JPY	253 304	1 444 328,99	0,45
RICOH CO LTD	JPY	115 430	947 365,44	0,30
ROHM COMPANY LTD	JPY	58 179	859 768,37	0,28
SECOM CO	JPY	21 542	1 444 457,41	0,46

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SEIKA CORP	JPY	59 724	962 803,53	0,31
SEKISUI CHEMICAL	JPY	69 704	941 596,72	0,30
SEKISUI HOUSE	JPY	65 945	1 385 448,32	0,44
SG HOLDINGS CO LTD	JPY	72 761	852 240,56	0,27
SHIMIZU CORP	JPY	145 036	864 700,73	0,27
SHIN-ETSU CHEM CO JPY50	JPY	92 670	3 745 293,87	1,18
SHIONOGI & CO LTD	JPY	9 745	461 039,38	0,14
SHISEIDO CO	JPY	21 657	547 213,14	0,18
SMC CORP	JPY	2 149	1 116 752,26	0,35
SOFTBANK CORP	JPY	222 681	2 644 337,39	0,83
SOFTBANK GROUP CORP	JPY	62 209	3 410 879,11	1,07
SOMP JP NIPNKO	JPY	82 344	1 591 941,88	0,51
SONY GROUP CORPORATION.	JPY	82 502	6 526 362,14	2,06
SUMCO CORPORATION	JPY	43 453	633 109,05	0,20
SUMITOMO METAL MNG JPY50	JPY	32 230	883 969,36	0,28
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GROUP INC	JPY	65 515	3 540 038,40	1,11
SUMITOMO MITSUI TRUST HOLDINGS	JPY	73 516	1 465 349,15	0,46
SUMITOMO REALTY & DEVELOPMENT CO LTD	JPY	25 845	887 997,62	0,28
SUZUKI MOTOR CORP	JPY	41 288	434 723,27	0,13
SYSMEX CORP	JPY	68 334	1 123 552,79	0,36
T&D HOLDINGS INC	JPY	56 199	903 054,92	0,29
TAISEI CORP JPY50	JPY	31 298	1 053 717,68	0,33
TAKEDA CHEM INDS JPY50	JPY	117 002	3 008 575,00	0,94
TDK CORP JPY50	JPY	36 115	1 633 269,09	0,52
TERUMO CORP JPY50	JPY	115 764	1 954 393,86	0,62
TIS INC	JPY	39 420	779 946,48	0,25
TOKIO MARINE HOLDINGS	JPY	82 284	2 378 621,69	0,75
TOKYO ELECTRON JPY50	JPY	30 856	7 411 363,05	2,33
TOPPAN INC	JPY	42 272	976 546,55	0,30
TOTO LTD	JPY	34 762	900 884,00	0,28
TOYOTA INDUSTRIES CORP	JPY	12 356	1 187 956,26	0,38
TOYOTA MOTOR	JPY	415 783	9 681 522,95	3,06
TOYOTA TSUSHO CORP	JPY	23 684	1 496 799,19	0,47
UNI-CHARM CORP	JPY	43 899	1 294 254,61	0,40
USS	JPY	103 998	795 004,18	0,25
YAHOO JAPAN CORP	JPY	289 585	677 665,96	0,21
YAMAHA CORP	JPY	40 262	801 778,68	0,25
YAMAHA MOTOR CO	JPY	127 580	1 084 549,34	0,34
YAMATO TRANSPORT	JPY	59 594	793 358,71	0,25
YASKAWA ELETRIC CORPORATION	JPY	28 627	1 121 593,10	0,36
YOKOGAWA ELECTRIC CORP	JPY	47 408	1 007 313,34	0,32
TOTAL JAPON			212 759 519,50	67,06
NOUVELLE-ZELANDE				
AUCKLAND INTL AIRPORT LTD	NZD	149 365	690 757,80	0,22
FISHER & PAYKEL HEALTHCARE CORPORATION	NZD	51 277	728 451,19	0,23
MERIDIAN ENERGY LTD	NZD	175 826	575 520,84	0,18
XERO LTD	AUD	9 954	801 635,37	0,25
TOTAL NOUVELLE-ZELANDE			2 796 365,20	0,88

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SINGAPOUR				
CAPITALAND ASCENDAS REIT	SGD	523 298	994 501,36	0,31
CAPITALAND INVESTMENT LTD/SI	SGD	448 321	824 328,69	0,26
CAPITAMALL TRUST	SGD	729 465	990 937,33	0,31
CITY DEVELOPMENTS LTD	SGD	167 020	670 348,87	0,21
DBS GROUP HOLDINGS LTD LOCAL	SGD	124 393	3 074 940,68	0,97
KEPPEL CORP. LTD	SGD	132 314	666 313,17	0,21
MAPLETREE COMMERCIAL TRUST	SGD	740 050	649 901,55	0,20
MAPLETREE LOGISTICS TRUST MANAGEMENT LTD	SGD	679 813	680 955,70	0,21
OVS CHIN BANKING NEW	SGD	259 263	2 399 545,72	0,76
SINGAPORE AIRLINES LTD	SGD	132 831	583 251,62	0,19
SINGAPORE EXCHANGE LTD	SGD	92 673	585 584,25	0,19
SINGAPORE TECHNOLOGIES ENGINEERING	SGD	199 556	550 386,00	0,17
SINGAPORE TELECOMMUNICATIONS	SGD	671 509	1 165 598,28	0,37
UNITED OVS BANK	SGD	99 070	1 992 207,27	0,63
TOTAL SINGAPOUR			15 828 800,49	4,99
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			310 243 023,55	97,78
TOTAL Actions et valeurs assimilées			310 243 023,55	97,78
Titres mis en dépôt				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
TOYOTA MOTOR	JPY	200 000	4 657 007,60	1,47
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			4 657 007,60	1,47
TOTAL Titres mis en dépôt			4 657 007,60	1,46
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
RY EURJPY 0624	JPY	-160	-386 656,44	-0,12
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-386 656,44	-0,12
TOTAL Engagements à terme fermes			-386 656,44	-0,12
TOTAL Instruments financier à terme			-386 656,44	-0,12
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	JPY	63 200 000	386 656,44	0,12
TOTAL Appel de marge			386 656,44	0,12
Créances			2 083 938,57	0,66
Dettes			-139 571,29	-0,04
Comptes financiers			456 702,47	0,14
Actif net			317 301 100,90	100,00
Parts LBPAM ISR ACTIONS ASIE E	EUR	18,09449	13 990,22	
Parts LBPAM ISR ACTIONS ASIE MH	EUR	33 940,00000	4 537,68	
Parts LBPAM ISR ACTIONS ASIE D	EUR	1 568 110,85368	25,55	
Parts LBPAM ISR ACTIONS ASIE GP	EUR	1,00000	130,51	
Parts LBPAM ISR ACTIONS ASIE C	EUR	295 204,64909	32,80	
Parts LBPAM ISR ACTIONS ASIE M	EUR	8 704,62871	13 014,11	

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part LBPAM ISR ACTIONS ASIE D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	266 578,85	EUR	0,17	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	266 578,85	EUR	0,17	EUR

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM ISR ACTIONS ASIE (ci-après, le "Produit Financier")

Identifiant d'entité juridique: 969500ULQ2PRNLYGLE79

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



☐ OUI



☒ NON

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%

☒ Il promouvait **des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 25% d'investissement durables

☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☒ Ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- **G**estion durable des **R**essources
- **T**ransition **É**nergétique
- **D**éveloppement des **T**erritoires

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée						
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	Rappel de l'objectif : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : MSCI Pacific dividendes nets réinvestis (en euro)) après exclusion des 20% des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Cette contrainte fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, le score obtenu au 28/03/2024 est le suivant : <table><tr><th>Indicateur</th><th>Score du portefeuille*</th><th>Score cible (univers – 20%)*</th></tr><tr><td>Score Great Moyen</td><td>3,89</td><td>3,94</td></tr></table> Dans le référentiel de notation GREaT, 1 est la meilleure note et 10 la plus mauvaise	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (univers – 20%)*	Score Great Moyen	3,89	3,94
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (univers – 20%)*					
Score Great Moyen	3,89	3,94					

Indicateurs Clés de Performance	Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son Benchmark 100% MSCI Pacific en euro dividendes nets réinvestis sur les indicateurs spécifiques suivants : - Empreinte carbone : Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d’euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2. - Droits Humains : L’indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies. Ces contraintes font l’objet d’un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous. A titre d’exemple, le score obtenu au 28/03/2024 est le suivant : <table><tr><td>Indicateur</td><td>Score du portefeuille*</td><td>Score cible (score de l’univers d’analyse)*</td></tr><tr><td>Empreinte carbone</td><td>57,12 tCO2/M€ investi</td><td>69,08 tCO2/M€ investi</td></tr><tr><td>Droits Humains</td><td>25,7 %</td><td>23,88 %</td></tr></table>	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (score de l’univers d’analyse)*	Empreinte carbone	57,12 tCO2/M€ investi	69,08 tCO2/M€ investi	Droits Humains	25,7 %	23,88 %
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (score de l’univers d’analyse)*								
Empreinte carbone	57,12 tCO2/M€ investi	69,08 tCO2/M€ investi								
Droits Humains	25,7 %	23,88 %								
Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social	L’actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 25% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis à la section “Quels sont les objectifs des Investissements Durables que le Produit Financier entend partiellement réaliser et comment l’Investissement Durable contribue-t-il à ces objectifs ?” de l’annexe SFDR au prospectus. Cette contrainte fait l’objet d’un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous. A titre d’exemple, au 28/03/2024, le produit financier était investi à hauteur de 53,63% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion décrite à la section “Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?” ci-dessous.									

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : les émetteurs de l'univers d'analyse ayant la plus mauvaise note selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT sont exclus du portefeuille. Au global, au moins 20% des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus après application de cette contrainte combinée avec la politique d'exclusion. Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier¹ et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.
- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 20% des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 20% des émetteurs les plus mal notés².

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

	2023
Méthodologie	Note Moyenne
Score limite/ Score cible	3,93
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	3,76

Indicateurs Clés de Performance

Les indicateurs clés de performance utilisés par le Produit Financier peuvent évoluer pour différentes raisons et notamment lorsque des indicateurs plus pertinents deviennent disponibles ou que cela est rendu nécessaire par la réglementation française ou européenne.

¹ 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note supérieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

² 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

L'indicateur utilisé à la date de clôture de la période considérée est indiqué à la première ligne du tableau.

Indicateur 1

	2023
Indicateur	<i>Empreinte carbone</i>
Description indicateur	<i>Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.</i>
Produit financier	65 tCO2
Valeur comparable	71,58 tCO2

Indicateur 2

	2023
Indicateur	<i>Droits Humains</i>
Description indicateur	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.</i>
Produit financier	26,64 %
Valeur Comparable	24,14 %

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2023
Poids des investissements durables	41,52%

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Le minimum d'investissement durable est précisé dans la question « **Ce Produit Financier avait-il un objectif d'investissement durable ?** »

Sur la thématique environnementale, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

1. L'atténuation du changement climatique ;
2. L'adaptation au changement climatique ;
3. L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
4. La transition vers une économie circulaire ;
5. La prévention et la réduction de la pollution ;
6. La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

La durabilité des investissements n'a pas été évaluée en tenant compte de l'alignement des investissements à la Taxonomie Européenne mais au moyen d'une méthode développée par la Société de Gestion et précisée ci-dessous.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs considérés étaient :

1. Le respect et la promotion des droits humains ;
2. Le développement des territoires, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise (communautés, clients, fournisseurs etc.) et afin d'adresser les enjeux de relocalisations, de lutte contre les fractures territoriales et de soutien aux acteurs locaux ;

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des enjeux environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres thématiques.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités a été évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

- La méthodologie d'analyse extra-financière « GREaT », propre à la Société de Gestion, qui permet de couvrir l'ensemble des thématiques environnementales et sociales ;
- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris ;

- L'exposition d'un émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique³.

Une description plus complète des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, dans le document « LBP AM-TFSA_Méthodologie investissements durables » disponible ici : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de s'assurer que l'investissement contribuait à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, et ne causait pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la Société de Gestion a systématiquement contrôlé :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources humaines et environnementales. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière « GREaT » propre à la société de gestion ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux (déforestation, charbon thermique, pétrole et gaz) avec mise en œuvre d'une politique d'exclusion ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux sociaux et de bonne gouvernance.

Des notes limites ou des critères de disqualification sont définis pour chaque élément mentionné ci-dessus. Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, dans le document « LBP AM-TFSA_Méthodologie investissements durables » disponible ici : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

³ La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : <https://www.ecologie.gouv.fr/label-greenfin>

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

*Le règlement délégué (UE) 2022/1288⁴ définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après, les « **Indicateurs Concernant les Incidences Négatives** »).*

Tous les indicateurs concernant les incidences négatives définis dans le Tableau 1 de l'Annexe 1 du Règlement délégué SFDR sont pris en compte dans l'analyse des potentiels impacts négatifs, soit directement lorsque l'indicateur est intégré tel quel dans l'analyse extra-financière, soit indirectement via l'utilisation d'indicateurs relatifs à la même thématique.

Une description plus complète de la manière dont ces indicateurs ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, un lien vers la page contenant le document « LBP AM-TFSA _ Méthodologie investissements durables » est disponible via :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

— — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, dans le document « LBP AM-TFSA _ Méthodologie investissements durables » disponible ici : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

⁴ Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas cause de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒

Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion⁵ ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote⁶;

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite> .



Non

⁵ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

⁶ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 28/03/2024, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 28/03/2024

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
TOYOTA MOTOR CORP JT JPY	Actions	Consommation Discrétionnaire	4,49%	Japon
COMMONWEALTH BANK OF AUSTRAL AT AUD	Actions	Finance	2,39%	Australie
TOKYO ELECTRON LTD JT JPY	Actions	Technologies de l'Information	2,35%	Japon
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GRO JT JPY	Actions	Finance	2,18%	Japon
SONY GROUP CORP JT JPY	Actions	Consommation Discrétionnaire	2,06%	Japon
HITACHI LTD JT JPY	Actions	Industrie	1,68%	Japon
CSL LTD AT AUD	Actions	Santé	1,6%	Australie
AIA GROUP LTD HK HKD	Actions	Finance	1,46%	Hong Kong
NATIONAL AUSTRALIA BANK LTD AT AUD	Actions	Finance	1,39%	Australie
KEYENCE CORP JT JPY	Actions	Technologies de l'Information	1,34%	Japon
RECRUIT HOLDINGS CO LTD JT JPY	Actions	Industrie	1,33%	Japon
WESTPAC BANKING CORP AT AUD	Actions	Finance	1,21%	Australie
ANZ GROUP HOLDINGS LTD AT AUD	Actions	Finance	1,19%	Australie
SHIN-ETSU CHEMICAL CO LTD JT JPY	Actions	Matériaux	1,17%	Japon
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GR JT JPY	Actions	Finance	1,12%	Japon



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

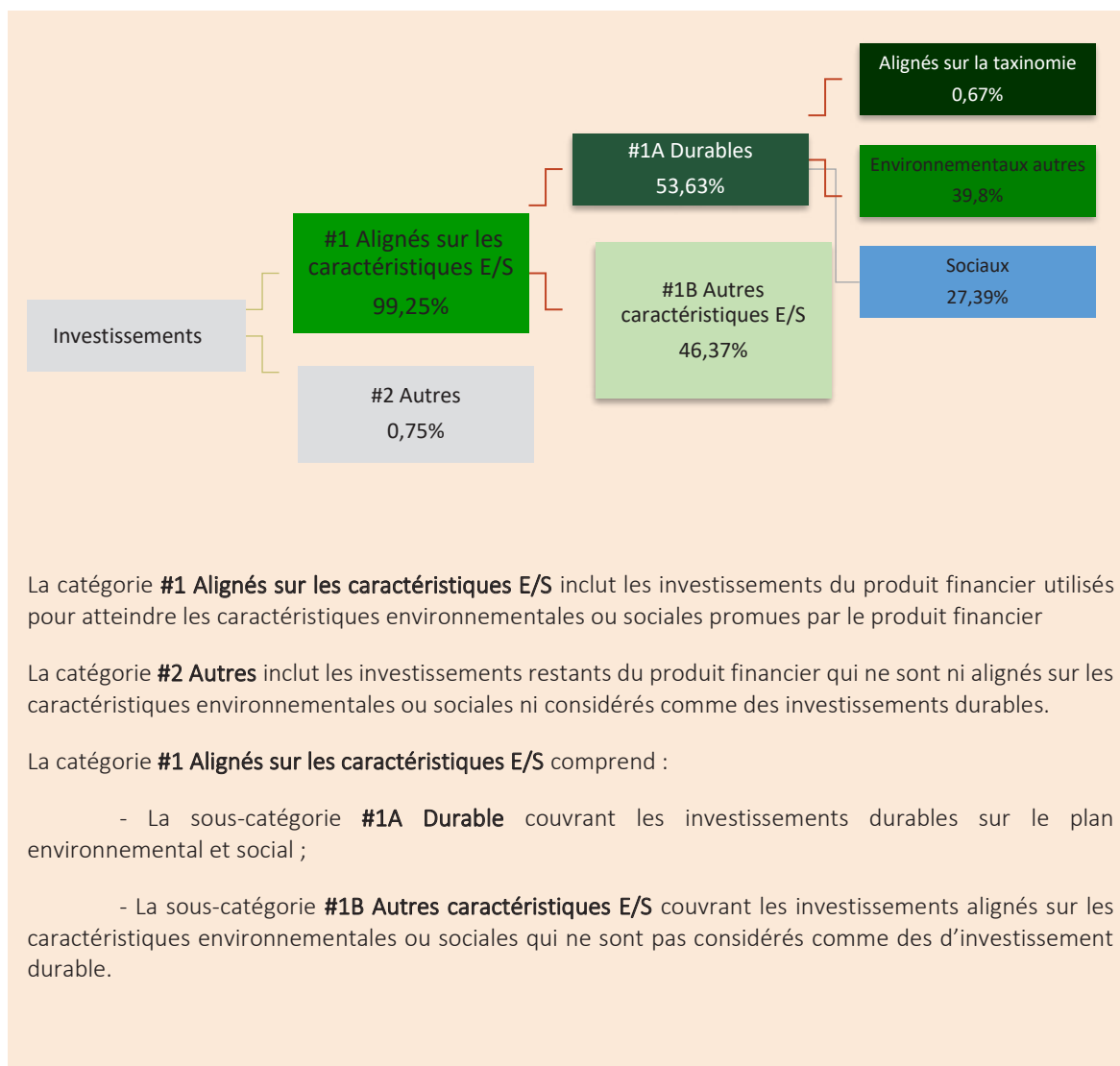
Cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 99,25% de son actif net au 28/03/2024.

La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 25% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 53,63% de son actif net au 28/03/2024.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 39,8% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 27,39% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"⁷. Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 0,67% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.

⁷ Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 28/03/2024, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en actions, qui représente 99,25% de l'AuM :

Gics1	Poids
Energie	0,38%
Matériaux	6,87%
Industrie	17,7%
Consommation discrétionnaire	14,14%
Biens de consommation de base	4,61%
Santé	7,61%
Finance	22,93%
Technologie de l'information	12,56%
Services de communication	5,72%

Services aux collectivités	0,48%
Immobilier	6,24%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représente 0,75% de l'AuM :

Autres	Poids
Liquidités et OPC de Trésorerie	0%
OPC	0%
Autres et liquidités	0,87%
Produits dérivés	-0,12%

Au 28/03/2024, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 1,47% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE⁸ ?

Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

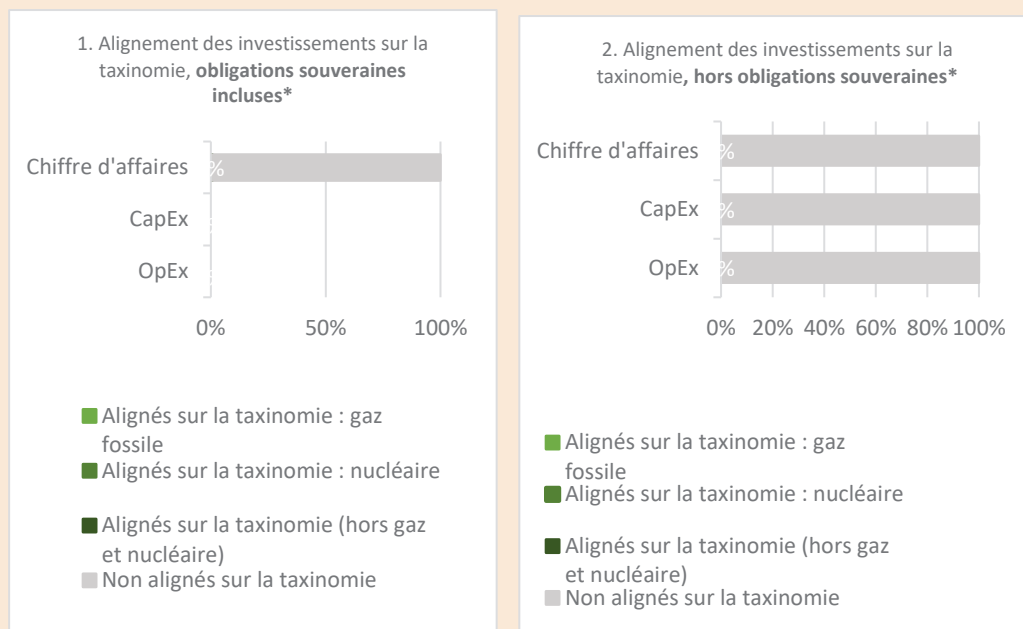
☒ Non

⁸ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 28/03/2024. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting pour le prochain exercice.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0% et 0% respectivement au 28/03/2024.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 25% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 39,8% au 28/03/2024

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 25% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 27,39% au 28/03/2024



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 0,75% de l'actif net de l'OPC au 28/03/2024, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- Les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- La politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier par le biais de contrôles *post-trade*.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biannuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable



RSM Paris

26, rue Cambacérès

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

LBPAM ISR ACTIONS ASIE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régi par le livre II du Code monétaire et financier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le **28 MARS 2024**

Aux porteurs de parts,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **LBPAM ISR ACTIONS ASIE** constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le **28 mars 2024**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 22 juillet 2024

RSM PARIS

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Ratana LYVONG', with a stylized, flowing script.

Ratana LYVONG
Associé